



VALISE PÉDAGOGIQUE "ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE"

46.- LE CAS DE LA NORVÈGE

Type de document	Niveau des apprenants		
	Secondaire I 1	Secondaire II 2	Adultes 3
F		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Par deux fois, la Norvège a refusé l'adhésion à la Communauté européenne (1972) et l'adhésion à l'Union européenne (1994). Comparativement aux autres pays scandinaves, les élites norvégiennes ont pris parti de manière continue en faveur d'une adhésion. Mais l'opposition dans la population s'est révélée également stable : en 1972, 53,5 % ont voté contre une adhésion et en 1994, avec 52,3% de la population qui a voté non, il n'y avait pas de véritable changement. Le non s'appuie principalement sur l'opposition non-parlementaire. En 1970, un mouvement populaire s'est constitué contre une adhésion norvégienne au marché commun. Jusqu'au référendum de septembre 1972, environ 130.000 participants se sont joints à ce mouvement. Deux décennies plus tard, l'organisation « Nei til EU », a encore mobilisé davantage que les mouvements précédents et a compté environ 145.000 participants lors du vote en novembre 1994. Au regard du nombre d'habitants total de 4,4 millions d'habitants (1994), la dimension impressionnante de résistance norvégienne contre une adhésion à l'UE peut être appréciée : pour rester dans les mêmes proportions, un tel mouvement-anti-UE en France devrait rassembler environ 2,2 millions de participants.

Pour expliquer l'euroscpticisme norvégien, on renvoie souvent à l'importance relativement grande du secteur économique primaire du pays. En effet, en 1972 comme en 1994, les organisations centrales de l'agriculture et de la pêche étaient les soutiens financiers et politiques les plus importantes du mouvement oppositionnelle non-parlementaire. Cependant, la défense des intérêts particuliers sectoriels n'aurait guère suffi si le secteur économique primaire norvégien n'était pas lié avec des valeurs immatérielles comme par exemple l'habitation régulière du pays. Ces idéaux reflètent eux-mêmes un consensus propre à l'ensemble de la société, lequel n'est d'ailleurs pas contesté par les partisans de l'UE. Mais il est difficile de le concilier avec les conditions d'une adhésion norvégienne à l'UE. Par conséquent, les arguments politiques ont dominé également dans le secteur économique primaire du discours des adversaires de l'UE. En 1994, les devises centrales des campagnes étaient intitulées « Oui à la démocratie », « Oui à la solidarité » et « Oui à la protection de l'environnement » ; chaque fois complété avec l'ajout « Non à l'Union ». En Norvège s'articulait alors également une certaine forme de résistance à l'égard de l'Union.

Malgré un refus à plusieurs reprises de devenir membre à part entière de l'Union européenne, aujourd'hui la Norvège est intégrée aux secteurs clefs de la coopération de l'UE ; en particulier elle est intégrée dans les secteurs du marché intérieur et de la police mais également dans la politique de sécurité et de défense. Cette intégration indirecte s'est produite à la base des conventions bilatérales : à partir de l'adhésion à l'Espace économique européen en 1992 (EEE), à partir de la prise en charge matériellement de l'acquis de

Schengen en 1996, à partir de la participation institutionnelle à la coopération Schengen en 1999, également comme par le rattachement à la Convention EUROPOL en 2001. Ces conventions prévoient de façon fondamentale que la Norvège assume et applique complètement le règlement européen et qu'elle participe à l'organisation et à la discussion des nouveaux règlements.

Mais, la Norvège ne participe pas à la prise de décision parce que celle-ci est réservée exclusivement aux États membres de l'Union européenne. Au lieu de cela, la Norvège décide indépendamment si elle accepte un nouveau règlement dans sa législation nationale. La souveraineté de la Norvège face à l'UE est respectée tant en ce qui concerne le droit national que le droit constitutionnel. De fait, cette souveraineté est réduite car tout refus de transposition d'un nouveau règlement a automatiquement pour conséquence la fin de toute la coopération contractuelle.

En application de l'accord de Schengen, la frontière entre la Suède et la Norvège – la frontière la plus longue sur la terre ferme – aurait dû être déclarée comme frontière extérieure de l'Union européenne. Il n'est pas imaginable qu'un gouvernement norvégien soit disposé, aujourd'hui ou à l'avenir, à payer un prix aussi élevé pour d'éventuels désaccords dans l'application de certaines dispositions de l'accord de Schengen.

Source (en allemand): <http://www.bpb.de/apuz/27961/nordische-sonderwege-nach-europa?p=4>

Exercice :

Discutez les avantages et les inconvénients d'une adhésion à l'UE.

Auteur : Académie européenne de Berlin, 2012

Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ou des partenaires au projet.



Licence de libre diffusion *Creative Commons* : le document peut être librement utilisé, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom ; seules les utilisations non commerciales sont autorisées (les utilisations commerciales restent soumises à autorisation) ; les modifications doivent d'être assorties des mêmes options *Creative Commons* que le document initial.

Ce document est extrait de la **VALISE PÉDAGOGIQUE SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE** (qui existe en allemand, anglais, bulgare, croate, français et polonais) destinée à l'enseignement secondaire (I & II) et aux activités d'animation européenne des ONG engagées dans l'éducation à la citoyenneté démocratique active (Académies européennes, Maisons de l'Europe, etc.). Elle a été produite, dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne (programme PRINCE), par l'Académie européenne de Berlin (porteur de projet), l'Association bulgare des enseignants d'allemand (BDV), le Centre européen Robert Schuman (CERS) à Scy-Chazelles, le Conseil Atlantique de Croatie et la Fondation polonaise Robert Schuman.



La valise pédagogique "Élargissement de l'Union européenne" a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne (programme PRINCE).

